UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE
INSTITUT CATHOLIQUE DE YAOUNDE
B.P. 11628 Yaoundé - CAMEROUN

Yaoundé, le 19 JUIN 2026

LE GRAND CHANCELIER

DÉCISIONS, FÉLICITATIONS, ENCOURAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS du Conseil Supérieur des 17, 18 et 19 Juin 2026

I –DÉCISIONS

1. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice du Département de Droit Canonique, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme le Révérend Père Jean-Marie SIGNIE**, présentement Professeur de 2ème classe au Département de Droit Canonique, au grade de **Professeur 1ère classe.**

2. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice du Département de Droit Canonique, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Jean-Paul BETENGNE**, présentement Professeur de 2ème classe au Département de Droit Canonique, au grade de **Professeur 1ère classe.**

3. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Estelle KOUOKAM MAGNE**, présentement Professeur de 3ème classe à la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, au grade de **Professeur de 2ème classe.**

4. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Théologie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Thomas Bienvenu TCHOUNGUI**, présentement Maître de Conférences à la Faculté de Théologie, au grade de **Professeur de 3ème classe, (*Sous réserve du Nihil Obstat du Dicastère pour la culture et l'Education).***

5. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Théologie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Jean-Paul René ONDOUA OMGBA**, présentement Maître de Conférences à la Faculté de Théologie, au grade de **Professeur de 3ème classe, (*Sous réserve du Nihil Obstat du Dicastère pour la culture et l'Education).***

6. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Ivan DJOSSA TCHOKOTE**, présentement Maître de Conférences à la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, au grade de **Professeur de 3ème classe, (*Sous réserve du Nihil Obstat du Dicastère pour la culture et l'Education).***

7. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'Ecole des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Etienne KIMESSOUKIE OMOLOMO**, présentement Maître de Conférences à l'Ecole des Sciences de la Santé, au grade de **Professeur de 3ème classe.**

8. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice du Département de Droit Canonique, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme la Révérende Sœur Sabine Ursule NGUEME**, présentement Chargée de Cours Statutaire au Département de Droit Canonique, au grade de **Maître de Conférences.**

9. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Calvin MINFEGUE ASSOUGA**, présentement Chargé de Cours Statutaire à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, au grade de **Maître de Conférences.**

10. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Wilfried Alexandre PATHE BAYANGA**, présentement Chargé de Cours Statutaire à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, au grade de **Maître de Conférences.**

11. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Maurice ONANA**, présentement Chargé de Cours Statutaire à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, au grade de **Maître de Conférences.**

12. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'École des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Philomène Marie MISSI épse MBASSI**, présentement Chargée de Cours Statutaire à l'École des Sciences de la Santé, au grade de **Maître de Conférences.**

13. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'École des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Monique Amor NDJABO épse YOSSA**, présentement Chargée de Cours Statutaire à l'École des Sciences de la Santé, au grade de **Maître de Conférences.**

14. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'École des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Grâce NTADZONG-AWASUM**, présentement Chargée de Cours Statutaire à l'École des Sciences de la Santé, au grade de **Maître de Conférences.**

15. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'École des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Luc ONAMBELE**, présentement Chargé de Cours Statutaire à l'École des Sciences de la Santé, au grade de **Maître de Conférences.**

16. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Théologie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Michel Marc MVOMO**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Théologie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

17. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Théologie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Lucien Péguy KONGOLO NKOUMOU**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Théologie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

18. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Théologie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur l'Abbé Nicodème ONDOA MEKONGO**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Théologie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

19. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Yvan Hyannick OBAH**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

20. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Philosophie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Geneviève NGONO ATANGANA**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Philosophie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

21. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Philosophie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Léopold MFOUAKOUET**, présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Philosophie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

22. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté de Philosophie, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Hubert Bienvenu GOMBET OHANA,** présentement Chargé de Cours Contractuel à la Faculté de Philosophie, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

23. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'Ecole des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Paulette EYONO**, présentement Chargé de Cours Contractuel à l'Ecole des Sciences de la Santé, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

24. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'Ecole des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Victor KIYUNG MOMAH**, présentement Chargé de Cours Contractuel à l'Ecole des Sciences de la Santé, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

25. **Le Conseil Supérieur,** à la demande de la Directrice de l'Ecole des Sciences de la Santé, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Madame Anne-Marie MOUDIO**, présentement Chargé de Cours Contractuel à l'Ecole des Sciences de la Santé, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

26. **Le Conseil Supérieur,** à la demande du Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, après avis du Conseil Scientifique et sur proposition du Recteur, **nomme Monsieur Samuel TANG**, présentement Chargé de Cours Contractuel à Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, au grade de **Chargé de Cours Statutaire.**

A – Nominations du Secrétaire Général Académique

1. Le Secrétaire Général académique étant à la fin de son premier mandat, un appel à candidature pour la provision dudit poste avait été lancé le 19 mai 2026. Tenant compte des délibérations du Conseil Extraordinaire de l'Université du **15 juin 2026**, sur proposition du Recteur, le **Conseil Supérieur, nomme Monsieur l'Abbé Jean-Paul René ONDOUA OMGBA** pour un **second mandat de trois (03) ans.**

B – Nominations des Chefs d'Établissements

Faculté de Théologie

Le Conseil Supérieur, sur proposition du Conseil des Enseignants réunis le **06 mai 2026,** et après avis favorable du Conseil de l'Université du **16 mai 2026**, **reconduit Monsieur l'Abbé François NDZANA** comme **Doyen** de la Faculté de Théologie pour **un second mandat de trois (03) ans,** ***(Sous réserve du Nihil Obstat du Dicastère pour la Culture et l'Education).***

Faculté de Philosophie

Le Conseil Supérieur, sur proposition du Conseil des Enseignants réunis respectivement les **29 avril 2026** et **1er juin 2026,** et après avis favorable du Conseil Extraordinaire de l'Université du **15 juin 2026**, **nomme Monsieur Siméon ESSAMA OWONO** comme **Doyen** ***Ad Interim*** de la Faculté de Philosophie pour **une durée d'un (01) an.**

Faculté de Sciences Juridiques et Politiques

Le Conseil Supérieur, sur proposition du Conseil des Enseignants du **11 mai 2026,** et après avis favorable du Conseil de l'Université du **16 mai 2026**, **nomme Madame Pulchérie AMOUGUI** comme **Doyen** ***Ad Interim*** de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques pour une **durée d'un (01) an.**

II- FÉLICITATIONS, ENCOURAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

1. CONCERNANT LA FACULTE DE THEOLOGIE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** les Autorités académiques pour le bon déroulement des activités au cours de l'année 2025-2026 ;

II. **Félicite** l'ensemble de la Faculté pour la hausse significative des effectifs au premier cycle au cours de l'année académique 2025-2026 ;

III. **Félicite** l'ensemble de la Faculté pour la dynamique encourageante du cycle doctoral ;

IV. **Félicite** avec ses plus profonds égards, le Doyen, le GRITA, et ses enseignants, pour la réussite du Congrès International sur Saint Augustin avec pour thème : « *La sagesse Augustinienne face aux enjeux et aux Défis des Sciences et de la Théologie en Afrique et dans le Monde aujourd'hui* » ;

V. **Félicite** les Autorités de la Faculté et les étudiants, pour l'organisation de la *Disputatio* sur la figure du théologien Oscar BIMWENYI-KWESHI ;

VI. **Félicite** les avancées très significatives enregistrées dans les dossiers d'affiliations et de créations d'Instituts au sein des Grands Séminaires affiliés ;

VII. **Se réjouit** de l'enrichissement du corps enseignant par l'arrivée de nouveaux enseignants associés ;

VIII. **Se réjouit** de l'organisation de la Journée pédagogique sur le thème « *L'intelligence artificielle et son apport dans la recherche en théologie* » ;

IX. **Se réjouit** de la thèse doctorale soutenue et de celles en voie de soutenance ;

X. **Se réjouit** de la publication du premier numéro de la Revue Théologique de l'UCAC (RTU) ;

XI. **Encourage** la publication des Actes des conférences théologiques de mars 2025 et du Congrès de mai 2026 ;

XII. **Encourage** les enseignants de la Faculté à poursuivre les efforts de recherche scientifique et de publication académique dans les exigences de qualification et de rayonnement scientifique ;

XIII. **Encourage** la Faculté à consolider ses partenariats avec les universités et instituts de Théologie, tant au niveau national qu'international ;

XIV. **Encourage** la Faculté à maintenir la sensibilisation auprès des Conférences Episcopales en vue de l'augmentation des effectifs ;

xv. **Recommande** le renforcement des mécanismes de financement de la recherche et des publications scientifiques ;

xvi. **Recommande** un accompagnement accru des filières et des étudiants confrontés aux difficultés financières liées aux frais académiques et aux activités de recherche.

2. CONCERNANT LA FACULTE DE SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION, LE CONSEIL SUPERIEUR :

i. **Félicite** le Doyen et les enseignants pour le bon déroulement des activités académiques au cours de l'année 2025-2026.

ii. **Félicite** la Faculté pour toutes les activités para-académiques favorisant l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants ;

iii. **Se réjouit** de la tenue régulière des conseils de Thèse de Doctorat, et des Conseils de diplômes dans leurs différents départements ;

iv. **Se réjouit** de l'augmentation du nombre d'étudiants engagés dans les programmes de mobilité internationale ;

v. **Se réjouit** de la tenue régulière des Journées Pédagogiques et des conférences scientifiques et académiques organisées par la Faculté ;

vi. **Se réjouit** de la participation des enseignants-chercheurs à des activités scientifiques internationales ;

vii. **Se réjouit** des perspectives offertes par le programme de renforcement des capacités universitaires soutenu par la Fondation Mastercard ;

viii. **Encourage** les démarches entreprise par la Faculté en vue du renouvellement des conventions de partenariat arrivées à échéance ;

ix. **Encourage** la Faculté pour les initiatives visant l'élaboration d'un guide et d'un manuel de méthodologie de la recherche ;

x. **Encourage** la Faculté à renforcer la visibilité et l'attractivité de ses offres de formation ;

xi. **Encourage** la Faculté à poursuivre l'intégration des outils d'intelligence artificielle dans ses approches pédagogiques ;

xii. **Encourage** la Faculté à poursuivre le développement des mobilités internationales des étudiants ;

xiii. **Encourage** la Faculté à renforcer les initiatives favorisant l'employabilité et la professionnalisation des étudiants ;

XIV. **Encourage** les démarches entreprises par les autorités de la Faculté en vue de l'obtention des partenariats avec les Institutions Professionnelles de l'Enseignement Supérieur (IPES) des Diocèses de l'ACERAC ;

XV. **Déplore** l'échec de la dynamique de coopération universitaire envisagée avec BANGE BUSINESS SCHOOL ;

XVI. **Déplore** la non publication des différents actes de Colloque entre autres, ceux du Laboratoire IPIS **tenu en avril 2022** ;

XVII. **Réitère** aux autorités facultaires de finaliser le projet « Jeunes auteurs » et de publier le premier numéro de cette Revue ;

XVIII. **Réitère une fois de plus**, aux autorités, la nécessité d'appliquer un meilleur management des ressources humaines conformément à la législation du travail en vigueur.

XIX. **Recommande** aux autorités décanales de réduire les activités qui engagent des dépenses lucratives pour peu de résultats ;

XX. **Recommande** de privilégier le caractère hybride des diplômes afin de faciliter la poursuite des études doctorales ;

XXI. **Recommande** à la Faculté de créer un espace de communication dédié aux diplômés et *alumni* en Sciences Sociales ;

XXII. **Recommande** à la Faculté de renforcer la formation des apprenants en anglais ;

XXIII. **Recommande** à la Faculté de poursuivre l'acquisition d'outils didactiques et numériques au service de l'enseignement et de la recherche.

XXIV. **Recommande** la relance de la Coopération universitaire avec Bange Business School.

3. CONCERNANT LA FACULTE DE PHILOSOPHIE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** Monsieur l'Abbé **Steve Gaston BOBONGAUD** Doyen Emérite, pour sa nomination comme Secrétaire Général de l'ACERAC, lui **exprime sa gratitude** pour ses bons et loyaux services rendus à la communauté universitaire, et lui souhaite un fructueux ministère dans ses nouvelles fonctions.

II. **Félicite** l'équipe décanale pour le bon déroulement des activités au cours de l'année 2025-2026 ;

III. **Félicite** la Faculté pour l'ouverture effective de l'Unité de Formation Doctorale en Philosophie (UFD-Philo) ;

IV. **Félicite** la Faculté pour le lancement des formations en Sciences de l'éducation aux premier et deuxième cycles, tout en insistant sur l'équilibre financier que doivent générer ces formations sous peine de leur arrêt ;

V. **Félicite** la Faculté pour l'organisation des conférences majeures d'Anthropophania ; sur les thèmes : « *Penser l'avenir des sciences humaines et sociales à l'aune des progrès scientifiques : regard croisé sur l'intelligence artificielle* » *en février 2026 et « Itinéraire intellectuel de Fabien Eboussi Boulaga : du Muntu à la philosophie politique* » mai 2026 ;

VI. **Félicite** les étudiants de la Faculté, pour l'organisation de la 4ème édition du Concours Grand Oral alpha Pythagore, avec pour Thème : « *Intelligence artificielle et développement de l'humain : entre théorie et pratique.* »

VII. Félicite la Faculté pour la signature des conventions de partenariat avec certains Grands Séminaires ;

VIII. **Se réjouit** de la mobilisation d'enseignants de rang magistral venus du Cameroun, de la sous-région et de l'Europe lors des activités doctorales ;

IX. **Se réjouit** du maintien, du renouvellement et du développement de tous ses partenariats académiques et ecclésiaux ;

X. **Félicite** la Faculté pour la signature des conventions de partenariat et de toutes celles à venir ;

XI. **Se réjouit** du renouvellement de l'agrégation de la Faculté de Philosophie à la Faculté de Philosophie de l'Université Pontificale Salésienne ;

XII. **Encourage** la Faculté à poursuivre le développement du cycle doctoral et l'organisation des Doctoriales et colloques scientifiques ;

XIII. **Encourage** la Faculté à renforcer davantage les formations en Sciences de l'éducation adaptées aux réalités sociales et aux besoins du marché de l'emploi ;

XIV. **Reste préoccupé** par la baisse des effectifs au sein de la Faculté ;

XV. **Réitère** une fois de plus aux Autorités de l'Institut/Faculté (UCAC), la publication annuelle de la brochure du Département en y intégrant les orientations données à l'occasion du Conseil des Matières.

XVI. **Réitère** aux diocèses membres de l'ACERAC l'envoi d'étudiants à la Faculté de Philosophie de l'UCAC ;

XVII. **Recommande** vivement aux Autorités de la Faculté, la **tenue régulière** des journées pédagogiques et des Conseils des Matières ;

XVIII. **Recommande** aux autorités ecclésiastiques de favoriser une plus grande disponibilité et permanence des enseignants permanents affectés à la Faculté ;

XIX. **Recommande** la mise en œuvre d'une stratégie plus dynamique de recrutement des étudiants au niveau diocésain et sous-régional ;

XX. **Recommande** une collaboration accrue entre le Rectorat, les partenaires financiers et la nouvelle équipe décanale pour soutenir durablement le rayonnement de la Faculté.

4. CONCERNANT LE DEPARTEMENT DE DROIT CANONIQUE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** le Département pour l'extension de ses formations à Libreville et l'accroissement significatif du nombre total d'étudiants formés ;

II. **Félicite** le Département pour la poursuite des sessions de formation permanente et pour les initiatives visant leur certification ;

III. **Félicite** le Département pour la publication des actes scientifiques, la préparation de la revue du Département et la parution d'ouvrages académiques ;

IV. **Félicite** le Département pour le développement de ses partenariats académiques et scientifiques aux niveaux national et international ;

V. **Félicite** le Département pour son engagement constant dans les activités de consultance au service des institutions ecclésiales ;

VI. **Attire l'attention** de l'équipe dirigeante sur la nécessité d'équilibrer adéquatement la multiplicité des déplacements à l'étranger, et la soutenabilité budgétaire du Département, sans oublier de couvrir normalement les programmes.

VII. **Se réjouit** de l'enrichissement constant de la bibliothèque spécialisée du Département et du développement de son fonds documentaire ;

VIII. **Se réjouit** du renouvellement de l'agrégation du Département à la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris pour un nouveau quinquennat ;

IX. **Déplore** la faible progression des effectifs du Département de Droit canonique et réitère la mise en œuvre de stratégies plus dynamiques de promotion et de recrutement ;

X. **Encourage** l'organisation de la journée d'études et du colloque international en projet ;

XI. **Encourage** le Département à poursuivre les démarches en vue de l'érection du Département en Faculté de Droit canonique, notamment la collaboration avec les autorités académiques compétentes ;

XII. **Encourage** le Département à poursuivre l'extension de ses formations certifiantes et diplômantes à d'autres diocèses et pays de la sous-région ;

XIII. **Encourage** le Département à consolider davantage ses activités de recherche et à assurer la publication régulière de sa revue scientifique ;

XIV. **Encourage** le Département à renforcer ses partenariats académiques internationaux en vue d'accroître sa visibilité et son rayonnement ;

XV. **Réitère** au Département d'intensifier les stratégies de communication et de promotion, afin d'accroître davantage ses effectifs, particulièrement au sein des Eglises de l'ACERAC ;

XVI. **Réitère** au Département d'accélérer la mise en œuvre effective du cabinet de consultance canonique.

XVII. **Recommande à nouveaux frais** au Département d'intensifier les stratégies de communication et de promotion afin d'accroître davantage ses effectifs, particulièrement au sein des Églises de l'ACERAC.

5. CONCERNANT L'ÉCOLE DES SCIENCES DE LA SANTE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** Mme le Directeur et son équipe pour le bon travail accompli au cours de l'année académique 2025-2026 ;

II. **Félicite** l'ESS-UCAC pour la poursuite de l'amélioration de la qualité de ses offres de formation, notamment à travers l'organisation des journées pédagogiques et l'arrimage des objectifs de stage par compétences ;

III. **Félicite** l'ESS-UCAC pour l'ouverture effective des niveaux 3 de plusieurs filières sur le campus annexe du Tchad ;

IV. **Félicite** l'ESS-UCAC pour l'ouverture de nouvelles offres de formation, notamment le Master en Physique Médicale, le Master en Coordination des Programmes Humanitaires et la filière IADE ;

V. **Félicite** l'ESS-UCAC pour la mise en œuvre progressive et effective de la transition du progiciel ODOO dans la gestion académique et administrative ;

VI. **Félicite** l'Unité de Formation Doctorale en Sciences de la Santé pour la production de 31 docteurs PhD au cours de l'année 2025 ;

VII. **Félicite** l'ESS-UCAC pour l'organisation du colloque scientifique international en sciences de la santé sous le thème : « ***Recherche clinique en sciences de la santé en Afrique : Analyser, Réguler et Innover*** » ;

VIII. **Se réjouit** de la croissance continue des effectifs de l'ESS-UCAC au cours des dernières années académiques ;

IX. **Se réjouit** de l'obtention des bourses doctorales régionales dans le cadre du programme soutenu par la Coopération Allemande et l'OCEAC ;

x. **Se réjouit** du développement de la vie associative et spirituelle dans les différents campus de l'ESS ;

xi. **Encourage** les autorités de l'ESS à poursuivre les initiatives de coopération et de partenariat au niveau national et international ;

xii. **Encourage** les autorités de l'ESS-UCAC à poursuivre les démarches visant le rayonnement de l'École parmi les meilleures institutions de formation en Sciences de la Santé en Afrique ;

xiii. **Encourage** l'ESS-UCAC à renforcer sa politique de communication dans les pays de la sous-région encore faiblement représentés ;

xiv. **Encourage** l'ESS-UCAC à poursuivre les actions de renforcement des capacités du personnel enseignant et administratif ;

xv. **Encourage** l'ESS-UCAC à intensifier ses efforts en faveur du développement de la recherche et de la diffusion des résultats scientifiques ;

xvi. **Encourage** l'ESS-UCAC à poursuivre les initiatives visant l'amélioration du recouvrement des frais de scolarité, particulièrement sur les campus confrontés à des difficultés ;

xvii. **Réitère vivement** aux autorités la nécessité de se positionner parmi les meilleures institutions de formation des professionnels de santé en Afrique d'ici 2030 ;

xviii. **Recommande** à la Direction de l'ESS d'adopter une approche de bonne collaboration avec la Direction des Instituts de Moundou, car une coopération renforcée entre l'ESS et les Instituts de Moundou permettra de mutualiser les compétences, d'harmoniser les offres de formation, et de répondre ensemble aux défis académiques de la Sous-région.

xix. **Recommande vivement** à la Direction de l'ESS, de ne pas contracter un nouveau crédit bancaire pour le financement des travaux de construction du CHU, sans l'accord préalable de son Comité de Gestion.

xx. **Recommande** au Curé et à l'Aumônier d'encourager davantage les jeunes et les religieuses à s'intéresser à la vie spirituelle du campus et de favoriser une meilleure participation de ceux-ci aux célébrations eucharistiques ;

xxi. **Recommande** à l'ESS-UCAC de développer des stratégies permettant de renforcer l'employabilité de nos étudiants ;

xxii. **Recommande** à l'ESS-UCAC de poursuivre les démarches administratives entreprises en vue de l'ouverture de la filière médicale ;

xxiii. **Recommande** à l'ESS-UCAC d'élaborer un programme de renforcement de l'éducation sexuelle des étudiants de moins de 21 ans de l'École des Sciences de la Sante de l'UCAC ;

XXIV. **Recommande** aux autorités de l'ESS-UCAC de rechercher des solutions durables aux difficultés liées aux stages et à l'encadrement pratique des étudiants ;

XXV. **Recommande** à l'ESS-UCAC de poursuivre les efforts visant à accroître le nombre d'enseignants de rang magistral pour l'encadrement doctoral ;

XXVI. **Recommande** aux autorités de l'ESS-UCAC de poursuivre les initiatives relatives à la mise en œuvre du projet de Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ;

XXVII. **Recommande** à l'ESS-UCAC de mettre en place des mécanismes favorisant une meilleure visibilité et diffusion des thèses et travaux de recherche produits en son sein ;

XXVIII. **Recommande** aux autorités de l'ESS de renforcer la collaboration avec les diocèses, les religieux et les religieuses dans l'administration, particulièrement dans les extensions sous-régionales ;

XXIX. **Recommande** à la hiérarchie d'envisager le suivi des visites médicales des étudiants dans les campus de Moundou et de l'UCAC-ICAM ;

XXX. **Recommande** à l'ESS-UCAC d'organiser la « 1ère édition des Journées Portes Ouvertes (JPO) du Centre Médical de l'UCAC » au plus tard lors de l'année académique 2026/2027 ;

XXXI. **Recommande** à l'ESS-UCAC de renforcer la recherche et la diversification des sources de financement auprès des partenaires afin d'assurer la réalisation du projet de construction du Bâtiment 0 du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ;

XXXII. **Instruit** le Rectorat de procéder à une analyse du climat de collaboration entre les Directeurs de l'ESS et de Moundou, et de résoudre les dysfonctionnements relevés ;

XXXIII. **Recommande vivement** aux équipes dirigeantes (Rectorat), de renforcer progressivement les ressources humaines permanentes à l'ESS TCHAD afin de réduire la forte dépendance aux enseignants vacataires ;

XXXIV. **Recommande** aux autorités dirigeantes d'accélérer le renforcement des infrastructures pédagogiques et logistiques, notamment par l'acquisition d'équipements didactiques et de moyens de transport adaptés aux activités de terrain ;

XXXV. **Recommande vivement** le renforcement de la ressource humaine, avec des docteurs ou autres Masters, qui soient impliqués dans la gestion académique et administrative de l'ESS Tchad.

XXXVI. **Recommande vivement** au Rectorat, l'ouverture qu'un compte bancaire de l'ESS-Tchad domicilié à Moundou, avec signature de la Directrice de l'ESS, du Directeur de UCAC-Moundou, et de l'Evêque de Moundou ou son Econome, afin de pallier à beaucoup de problèmes administratifs et financiers.

XXXVII. **Recommande** au Rectorat la mise en place des procédures permettant au Directeur de l'UCAC Moundou de jouer un rôle de superviseur et d'arbitre sur les questions d'ordre académiques, et surtout de répondre à certaines questions qui se posent *in loco*.

6. CONCERNANT L'INSTITUT UCAC-ICAM, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** les Autorités académiques pour le bon déroulement des activités au cours de l'année 2025-2026.

II. **Félicite** la Direction de l'Institut pour le maintien de son attractivité sous-régionale et la consolidation de ses effectifs étudiants ;

III. **Félicite** l'Institut pour le renouvellement de son accréditation internationale CTI et l'obtention du label EUR-ACE pour l'ensemble de ses formations d'ingénieur ;

IV. **Félicite** l'Institut pour les initiatives de promotion de l'innovation responsable, notamment à travers le LabUpCycle Challenge ;

V. **Félicite** l'Institut pour son engagement en faveur de la mixité sociale et de l'accompagnement des étudiants méritants et vulnérables à travers l'octroi de multiples bourses ;

VI. **Félicite** l'Institut pour le développement de la recherche scientifique et de la formation doctorale, illustré notamment par la première soutenance de Thèse de Doctorat sur le campus de Douala ;

VII. **Félicite** l'Institut pour la mise en place du Laboratoire Industrie 4.0 et le développement de partenariats stratégiques au service de la formation ;

VIII. **Se réjouit** de la reconnaissance internationale croissante de l'Institut et de la qualité de ses formations ;

IX. **Se réjouit** du dynamisme des partenariats académiques et industriels développés au cours de l'année ;

X. **Se réjouit** de l'impact du projet CITAC sur le renforcement des capacités pédagogiques et de la coopération internationale ;

XI. **Se réjouit** du développement des activités de recherche et d'innovation au sein de l'Institut ;

XII. **Se réjouit** de l'ouverture progressive de nouvelles perspectives de formation et d'employabilité pour les étudiants ;

XIII. **Encourage** l'Institut à poursuivre les efforts de recouvrement des frais de scolarité ;

XIV. **Se réjouit** du recrutement des enseignants permanents et vacataires dans l'optique de mieux couvrir les nouveaux programmes de formation ;

XV. **Encourage** la mise en œuvre du nouveau plan stratégique par l'Institut en vue du renforcement des actions de recrutement, et de sécurisation des candidatures dans l'ensemble des pays de la sous-région afin de maintenir ou d'augmenter les effectifs ;

XVI. **Recommande** à l'institut de poursuivre les réflexions et les actions susceptibles de réduire le taux de désistement observé chez les candidats admis, ou d'intensifier les stratégies de recrutement et de fidélisation des étudiants dans les différents pays de la sous-région ;

XVII. **Recommande** à l'Institut la finalisation des travaux d'aménagement de la voie d'accès à l'Institut ;

XVIII. **Recommande** à l'Institut de diversifier davantage les sources de financement afin de renforcer sa soutenabilité financière ;

XIX. **Recommande** la mise en œuvre effective d'une aumônerie catholique pour animer la vie chrétienne dans les campus, tout au long de l'année académique, et exhorte la direction à offrir à l'aumônier des conditions de travail appropriés.

7. CONCERNANT LA FACULTE DE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** l'équipe décanale et les enseignants pour le bon déroulement de l'année académique 2025-2026 ;

II. **Félicite** la faculté pour la qualité et la diversité de ses activités académiques et scientifiques ;

III. **Félicite** la première soutenance de thèse et celles en cours ;

IV. **Se réjouit** de la création du master en droit des affaires en filière anglophone ;

V. **Se réjouit** de la tenue hebdomadaire et régulière des conseils du Doyen ;

VI. **Se réjouit** de l'organisation réussie de la journée de l'Excellence et de la semaine du juriste et du politologue ;

VII. **Se réjouit** de la tenue réussie des journées portes ouvertes organisée conjointement avec la FSSG ;

VIII. **Se réjouit** de ta tenue régulière des « mercredis des métiers » ;

IX. **Se réjouit** des partenariats académiques en cours de développement ;

X. **Encourage** la faculté à poursuivre ses efforts de promotion et de recrutement des étudiants afin de booster les effectifs, notamment ceux des concours d'entrée en première année ;

XI. **Encourage** le renforcement des activités de recherche et de publication scientifique ;

XII. **Recommande** sur la tenue régulière des Journées pédagogiques ;

XIII. **Recommande** la mise en place d'une bibliothèque spécialisée en droit ;

XIV. **Recommande à nouveau frais** aux autorités décanales de réduire les activités qui engagent des dépenses lucratives pour peu de résultats ;

XV. **Recommande** à l'équipe décanale la mise en route d'une pédagogie d'accompagnement pour améliorer le pourcentage de réussite aux 1er et 2nd cycles ;

XVI. **Recommande** vivement la publication d'une Revue Politique et Droits ;

XVII. **Recommande** vivement aux enseignants l'implication aux activités facultaires ;

XVIII. **Recommande** le renforcement du personnel enseignant permanent ;

XIX. **Recommande** le renforcement de l'engagement institutionnel de l'ensemble des acteurs de la faculté ;

XX. **Recommande une fois de plus**, à **l'équipe rectorale de tout faire** pour améliorer le climat social au sein de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques ;

XXI. **Recommande vivement** un encadrement soutenu des étudiants en FSJP par les enseignants, pour prévenir tout comportement déviant.

8. CONCERNANT L'INSTITUT SUPERIEUR D'AGRONOMIE D'AFRIQUE CENTRALE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** les Autorités académiques pour le bon déroulement des activités au cours de l'année 2025--2026.

II. **Félicite** les Autorités de l'ISAAC pour la préparation de la première promotion des diplômés du cycle Master/Ingénieur.

III. **Félicite** les Autorités de l'ISAAC pour l'excellence de la formation dispensée, mise en évidence par la distinction obtenue par l'une de ses étudiantes lors de l'atelier régional « *Femmes et champs d'avenir dans le Bassin du Congo* ».

IV. **Félicite** les étudiants de l'ISAAC pour leur initiative de solidarité et de partage en faveur des enfants de l'orphelinat « Rayons de Soleil » à l'occasion des fêtes de Noël.

V. **Se réjouit** du maintien des efforts en faveur de la promotion de la jeune fille dans les formations agronomiques.

VI. **Se réjouit** de la tenue régulière des Conseils de Direction.

VII. **Se réjouit** du soutien apporté aux étudiantes de l'ISAAC grâce au partenariat avec la Fondation Solidaime et les Amis de Lille.

VIII. **Se réjouit** du renforcement de la coopération académique et scientifique avec les Universités de Milan.

IX. **Se réjouit** des perspectives offertes par le projet ERASMUS+ en partenariat avec les Universités de Milan.

X. **Se réjouit** de la qualité de la formation dispensée à l'ISAAC, attestée par l'insertion professionnelle de ses diplômés et leur admission dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

XI. **Se réjouit** de la participation remarquable des étudiants de l'ISAAC aux forums, concours et rencontres académiques nationaux et internationaux.

XII. **Se réjouit** de l'avancement des travaux de construction de l'amphithéâtre de l'ISAAC.

XIII. **Se réjouit** des perspectives prometteuses de collaboration et de partenariat établies avec les membres de « Communion et Libération ».

XIV. **Déplore** le faible effectif des étudiants inscrits à l'ISAAC pour l'année académique 2025-2026.

XV. **Encourage** la Direction à poursuivre ses efforts de développement de la recherche scientifique conformément à la vocation universitaire de l'Institut.

XVI. **Encourage** la Direction à poursuivre le développement des partenariats académiques et scientifiques internationaux.

XVII. **Encourage** l'équipe dirigeante à poursuivre la réflexion sur la mise en place effective du Conseil de Gestion de l'ISAAC.

XVIII. **Réitère** au Vice-Rectorat la nécessité d'examiner les conditions de nomination d'un Directeur-Adjoint chargé des affaires académiques conformément aux Statuts de l'ISAAC.

XIX. **Réitère** aux équipes dirigeantes de l'ISAAC, la poursuite des initiatives visant l'équipement des infrastructures pédagogiques, notamment les laboratoires, concourant ainsi à l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'ISAAC.

XX. **Réitère** à la Direction de l'ISAAC, de renforcer la sensibilisation des diocèses, des congrégations religieuses et des pays de l'ACERAC en faveur de la formation des Ingénieurs Agronomes à l'ISAAC.

XXI. **Réitère** au Vice-Rectorat de poursuivre les efforts en vue du recrutement d'enseignants permanents à l'ISAAC.

XXII. **Réitère** au Comité Exécutif chargé du suivi des constructions de prendre les mesures nécessaires pour endiguer les eaux de ruissellement sur le site de l'ISAAC.

XXIII. **Réitère** au Vice-Rectorat la publication du texte réglementaire approprié relatif à la Convention d'adhésion de l'Institut Catholique de Bafoussam et de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement et de l'Entrepreneuriat Rural (Obala) à l'UCAC.

XXIV. **Réitère** au Rectorat, à travers son Service de Coopération, de poursuivre l'accompagnement de l'ISAAC dans l'implémentation des projets académiques liés au programme ERASMUS+.

XXV. **Recommande** au Directeur d'engager des actions de rapprochement avec les nouvelles autorités de Jumia afin de redynamiser ce partenariat stratégique et d'en assurer la continuité au bénéfice de l'ISAAC.

XXVI. **Recommande vivement** à l'administration centrale de l'UCAC de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre effective du dispositif de bourses en faveur des étudiants de l'ISAAC, conformément aux orientations du Grand Chancelier.

XXVII. **Recommande** aux autorités de l'ISAAC de poursuivre la recherche de financements et de partenariats en vue de la mise en place de laboratoires fonctionnels destinés aux expérimentations et à la recherche scientifique.

XXVIII. **Recommande** la poursuite des initiatives visant à doter l'ISAAC d'un moyen de locomotion adéquat pour les besoins académiques, administratifs et opérationnels de l'établissement.

9. CONCERNANT L'INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE D'AFRIQUE CENTRALE (UCAC-ISPAC) ET L'INSTITUT SUPERIEUR DE SCIENCES VETERINAIRES D'AFRIQUE CENTRALE (UCAC-ISSVAC), LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** la Direction de l'UCAC-ISPAC et celle de l'UCAC-ISSVAC pour le dynamisme académique observé, notamment à travers la croissance des effectifs étudiants et les excellents taux de réussite enregistrés dans plusieurs filières au cours de l'année en vigueur ;

II. **Félicite** les responsables de l'ISPAC-ISSVAC pour le lancement effectif des premiers programmes de Master sur le campus de Moundou, contribuant ainsi au renforcement de l'offre de formation de l'UCAC ;

III. **Félicite** les équipes pédagogiques et administratives pour l'organisation réussie de la première collation des grades du campus de Moundou ;

IV. **Félicite une fois de plus**, Monsieur Espéré NDJODJIM pour son engagement dans la recherche des fonds pour le bon fonctionnement de l'UCAC-ISPAC et de l'UCAC-ISSVAC.

V. **Se réjouit** du bon déroulement des activités académiques prévues dans le calendrier annuel 2025-2026 ;

VI. **Se réjouit** du développement des partenariats académiques et professionnels conclus et ceux en cours de finalisation au bénéfice des étudiants ;

VII. **Se réjouit** des initiatives de formation certifiante mises en œuvre au profit des acteurs pastoraux et des entrepreneurs locaux ;

VIII. **Se réjouit** des progrès enregistrés dans le projet de développement du campus de Lolo ainsi que de la mise en place du laboratoire des sciences vétérinaires ;

IX. **Encourage** la Direction à poursuivre les efforts de consolidation des programmes de Master et de recrutement d'enseignants qualifiés pour assurer leur pérennité ;

X. **Encourage** la poursuite des initiatives favorisant l'insertion professionnelle des étudiants et le renforcement des partenariats institutionnels ;

XI. **Réitère** la nécessité de la mise en place d'un Comité Scientifique ;

XII. **Réitère** au Modérateur de l'ISPAC-ISSVAC de poursuivre la recherche des bourses afin de soutenir les étudiants les plus démunis ;

XIII. **Instruit** le Rectorat de procéder à une analyse du climat de collaboration entre les Directeurs de l'ESS et de Moundou, et de résoudre les dysfonctionnements relevés ;

XIV. **Recommande vivement** aux équipes dirigeantes, de renforcer progressivement les ressources humaines permanentes afin de réduire la forte dépendance envers les enseignants vacataires ;

XV. **Recommande** aux instances compétentes d'étudier avec attention les besoins de coordination académique de l'ISPAC ainsi que ceux liés au développement des cycles de Master ;

XVI. **Recommande** la poursuite des efforts de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du projet du campus de Lolo et à l'amélioration des conditions d'enseignement.

XVII. **Recommande vivement** le renforcement de la ressource humaine, avec des docteurs ou autres Masters, qui soient impliqués dans la gestion académique et administrative de l'ESS Tchad.

XVIII. **Recommande vivement** au Rectorat, l'ouverture d'un compte bancaire de l'ESS-Tchad à Moundou, avec signature de la Directrice de l'ESS, du Directeur de UCAC-Moundou, et de l'Evêque de Moundou ou son Econome, afin de pallier à beaucoup de problèmes administratifs et financiers.

XIX. **Recommande** au Rectorat la mise en place des procédures permettant au Directeur de l'UCAC Moundou de jouer un rôle de superviseur et d'arbitre sur les questions d'ordre académiques, et surtout de répondre à certaines questions qui se posent *in loco*.

10. CONCERNANT LA FORMATION CONTINUE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** les Autorités académiques pour le bon déroulement des activités au cours de l'année 2025-2026 ;

II. **Félicite** la Direction de la Formation Continue pour la formalisation progressive des processus académiques et de diplomation, contribuant au renforcement de la qualité institutionnelle ;

III. **Félicite** la Direction pour la mise en place de nouvelles offres de formation et de toutes les instances académiques et scientifiques présentes ;

IV. **Félicite** la Direction pour l'enrichissement de l'offre de formation par l'ouverture de nouveaux Certificats Universitaires Professionnels dans les domaines des technologies numériques, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et du marketing digital ;

V. **Félicite** la Direction pour la mise en place du programme de *Doctorate in Business Administration* (DBA) ;

VI. **Se réjouit** de la consolidation progressive de la culture de coresponsabilité et de collaboration au sein de la Direction de la Formation Continue ;

VII. **Se réjouit** de l'effectif croissant des professionnels participants inscrits dans les différents parcours de formation ;

VIII. **Se réjouit** du rayonnement sous-régional et international des programmes de la Formation Continue ;

IX. **Se réjouit** de l'amélioration progressive de la situation financière de l'antenne de Pointe-Noire.

X. **Encourage** la Direction à poursuivre les efforts de diversification et d'adaptation de l'offre de formation aux besoins émergents du marché ;

XI. **Encourage** la Direction à renforcer davantage le recours aux dispositifs de formation hybrides et à distance ;

XII. **Encourage** la Direction à intensifier les actions de communication et de promotion de ses offres de formation auprès du grand public ;

XIII. **Encourage** la Direction à poursuivre les démarches visant à développer les antennes de la Formation Continue dans la sous-région ;

XIV. **Encourage** la Direction à poursuivre les initiatives de partenariat académique favorisant la double diplomation et la co-diplomation ;

XV. **Remercie** les autorités de la Formation Continue et le Rectorat pour la formation du Personnel de l'UCAC.

XVI. **Recommande** la finalisation et la validation des Statuts particuliers révisés de la Formation Continue afin de tenir compte des exigences de gouvernance induites par le DBA ;

XVII. **Recommande** la nomination des responsables académiques prévus dans l'architecture de gouvernance du programme DBA ;

XVIII. **Recommande** la mise en place des mesures permettant d'améliorer la participation des doctorants aux activités académiques et scientifiques ;

XIX. **Recommande** au Rectorat et au Secrétariat Général Administratif, d'apporter des éclaircis sur les prélèvements effectués en 2023, dans le compte de la Formation Continue sans que le Directeur en soit informé ;

XX. **Recommande** la poursuite de la restructuration du projet « Gestion des déchets solides urbains » afin d'en assurer la viabilité et l'attractivité auprès des collectivités territoriales.

XXI. **Recommande** aux autorités de la Formation Continue, d'améliorer la qualité du suivi des paiements de la scolarité des Professionnels Participants en réajustant les tranches horaires de travail de l'Assistante Administrative et Financière et de l'Assistant Comptable.

XXII. **Recommande** une fois de plus à la Direction, la mise en place d'une grille salariale liée aux Statuts Particuliers de la Formation Continue de l'UCAC et applicable à l'ensemble du personnel.

11. CONCERNANT LE CONSEIL SCIENTIFIQUE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** les responsables du Conseil Scientifique pour l'ensemble des activités scientifiques menées au cours de l'année académique 2025-2026.

II. **Félicite** le Conseil Scientifique pour la publication du numéro 15 des Cahiers de l'UCAC.

III. **Félicite** le Conseil Scientifique pour l'organisation de la journée scientifique en hommage aux Professeurs Emmanuel LEMANA et Benjamin NKOUM.

IV. **Félicite** le Conseil Scientifique pour l'organisation du colloque international sur l'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique.

V. **Félicite** le Conseil Scientifique pour la réalisation de la cartographie des structures de recherche de l'UCAC.

VI. **Se réjouit** de la mise en œuvre effective de la politique de recherche de l'UCAC à travers les différentes activités scientifiques menées au cours de l'année.

VII. **Se réjouit** des perspectives scientifiques ambitieuses envisagées pour l'année académique 2026-2027, en particulier l'organisation des assises du doctorat et la cérémonie d'attribution des agréments aux laboratoires de recherche.

VIII. **Encourage** le Conseil Scientifique à finaliser et mettre en œuvre le programme de formation des enseignants en pédagogie et en andragogie, en vue du renforcement continu de la qualité de l'enseignement à l'UCAC.

IX. **Encourage** le Conseil Scientifique à poursuivre les démarches engagées en vue de l'intégration de l'UCAC au CAMES, afin de renforcer le rayonnement académique et scientifique de l'Institution.

X. **Encourage** les autorités et les membres du Conseil Scientifique pour la poursuite du travail de révision des textes juridiques relatifs à la recherche et à la formation doctorale.

XI. **Encourage** le Conseil Scientifique à finaliser la Charte du Doctorat conformément aux nouvelles orientations nationales de la formation doctorale

XII. **Encourage** le Conseil Scientifique à finaliser le règlement intérieur et les textes d'organisation en cours.

XIII. **Encourage** le Conseil Scientifique à mettre en œuvre les Cliniques d'écriture des projets de recherche au profit des enseignants-chercheurs.

XIV. **Encourage vivement** la publication des numéros 16, 17 et 18 des Cahiers de l'UCAC.

XV. **Recommande** la finalisation et la publication de l'annuaire des publications des enseignants de l'UCAC.

XVI. **Recommande** l'évaluation régulière des activités de recherche menées au sein des laboratoires et unités de recherche de l'UCAC.

XVII. **Recommande** la mise en œuvre effective de la stratégie de visibilité de la recherche scientifique à l'UCAC, notamment à travers la création d'un site web dédié.

XVIII. **Recommande** l'accélération de la finalisation de la cartographie des partenariats institutionnels de l'UCAC et sa mise à jour régulière pour une meilleure coordination des collaborations académiques et scientifiques.

XIX. **Recommande** l'évaluation de l'effectivité de l'application du texte relatif au changement de grade adopté en août 2023, afin d'en mesurer l'impact sur la carrière des enseignants-chercheurs et sur la gouvernance académique.

XX. **Recommande** de poursuivre la réflexion sur les mécanismes de mobilisation des financements destinés à la recherche scientifique.

XXI.

XXII. **Recommande** le renforcement des liens entre le Conseil Scientifique, les PUCAC et les différentes structures de recherche de l'UCAC.

12. CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** la Bibliothèque Centrale pour la tenue régulière des réunions et conseils de bibliothèque ayant renforcé la cohésion et l'efficacité des services ;

II. **Félicite** la Bibliothèque Centrale pour l'installation du dispositif de vidéosurveillance dans les espaces de lecture et d'accueil ;

III. **Félicite** la Bibliothèque Centrale pour la mise en place des portiques de sécurité contribuant à la préservation du patrimoine documentaire ;

IV. **Se réjouit** de la formation du personnel à l'utilisation des nouveaux dispositifs de sécurité ;

V. **Se réjouit** de l'augmentation considérable du fonds documentaire au cours de l'année académique 2025-2026 ;

VI. **Se réjouit** du renforcement des abonnements aux revues scientifiques et aux bases de données numériques internationales ;

VII. **Se réjouit** de l'accroissement significatif des acquisitions d'ouvrages grâce à l'appui des partenaires locaux et étrangers ;

VIII. **Se réjouit** du soutien apporté aux Instituts de Moundou et de Bangui pour la constitution et l'enrichissement de leurs bibliothèques ;

IX. **Encourage** la Bibliothèque Centrale à poursuivre les efforts de modernisation et de sécurisation des infrastructures documentaires ;

X. **Encourage** la Bibliothèque Centrale à maintenir la dynamique d'enrichissement du fonds documentaire et des ressources numériques ;

XI. **Encourage** la Bibliothèque Centrale à poursuivre l'accompagnement des bibliothèques des Instituts affiliés jusqu'à leur pleine autonomie ;

XII. **Encourage** les autorités de la bibliothèque à former le personnel dans les Ecoles Supérieures spécialisées ;

XIII. **Recommande** la poursuite du travail de puçage des ouvrages et le renforcement des mesures de protection du patrimoine documentaire ;

XIV. **Recommande** la consolidation des partenariats avec les organismes et maisons d'édition contribuant à l'approvisionnement documentaire.

13. CONCERNANT LES PRESSES DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (PUCAC), LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** le Professeur Norbert NDONG pour son contrat de prestation de services aux PUCAC ;

II. **Félicite** la Direction des PUCAC pour les efforts engagés dans la restructuration et la relance des activités éditoriales de l'Université ;

III. **Félicite** la Direction des PUCAC pour la mise en conformité numérique et la mise en vente d'ouvrages en format numérique ;

IV. **Félicite** la Direction des PUCAC pour l'organisation réussie de la Grande Foire du Livre sur plusieurs sites de l'Université ;

V. **Se réjouit** des actions de recouvrement la Direction des PUCAC ayant permis la récupération d'importantes ressources financières ;

VI. **Se réjouit** de la production croissante des ouvrages scientifiques par les Presses Universitaires ;

VII. **Se réjouit** du regain de confiance accordé aux PUCAC au sein de l'Université ;

VIII. **Encourage** la Direction des PUCAC à poursuivre les efforts de modernisation des outils de production et de diffusion scientifique via la consolidation de la stratégie numérique et le développement de l'édition électronique ;

IX. **Encourage** la Direction des PUCAC à renforcer davantage les partenariats éditoriaux et scientifiques ;

X. **Recommande** le Secrétariat Général Administratif de réactiver les comptes dormants signalés auprès des établissements financiers ;

XI. **Recommande** au Rectorat la clarification de la situation administrative et statutaire des PUCAC afin d'assurer leur fonctionnement optimal ;

XII. **Recommande** au Rectorat l'amélioration des équipements techniques et des infrastructures de production des Presses ;

XIII. **Recommande vivement** l'intégration prioritaire des PUCAC dans les activités d'impression et de publication de l'Université ;

XIV. **Recommande une fois de plus** au Rectorat et au Conseil d'Administration de mettre en application, les recommandations du conseil d'Audit des PUCAC.

XV. **Recommande** au Rectorat la mobilisation de ressources financières supplémentaires pour soutenir durablement la modernisation des Presses Universitaires.

14. CONCERNANT L'IMPRIMERIE ABBE BARTHELEMY NYOM, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** l'Imprimerie pour les efforts consentis en vue d'assurer la réalisation des travaux des différentes structures de l'UCAC/ICY malgré les contraintes liées à la maintenance des équipements ;

II. **Félicite** l'Imprimerie pour l'acquisition de deux imprimantes et d'un risographe ayant permis d'accroître les capacités de production ;

III. **Se réjouit** de l'impact positif des nouvelles machines sur les performances de la structure ;

IV. **Se réjouit** de la confiance croissante accordée à l'Imprimerie par les structures de l'UCAC/ICY ;

V. **Encourage** la direction de l'Imprimerie NYOM à sensibiliser les établissements et les étudiants afin que tous leurs travaux soient réalisés à l'imprimerie éponyme

VI. **Réitère une fois de plus** au Rectorat la nécessité de recruter un Professionnel en informatique et infographie pour relever les défis auxquels l'imprimerie fait face.

15. CONCERNANT LA VIE RELIGIEUSE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** l'équipe pastorale pour l'implication des prêtres, religieux et religieuses dans l'animation de la vie paroissiale ;

II. **Félicite** les aumôniers pour les efforts déployés en faveur d'une pastorale de proximité auprès des étudiants, notamment à travers les visites pastorales, l'accompagnement spirituel et la promotion des mouvements d'apostolat ;

III. **Félicite** l'aumônerie du personnel pour son engagement constant dans l'accompagnement spirituel et la promotion de la fraternité au sein de la communauté professionnelle de l'UCAC ;

IV. **Félicite** la paroisse pour son engagement actif dans la vie diocésaine et sa participation régulière aux initiatives pastorales de l'Archidiocèse de Yaoundé ;

V. **Se réjouit** de la forte participation des étudiants aux récollections de l'Avent et du Carême ainsi qu'aux différentes célébrations pastorales organisées durant l'année ;

VI. **Se réjouit** des recollections du temps du Carême organisées pour le personnel de l'UCAC ;

VII. **Se réjouit** du dynamisme de la Fédération des Mouvements d'Apostolat et de sa contribution à l'animation spirituelle, communautaire et caritative des campus ;

VIII. **Se réjouit** de la vitalité de la vie liturgique sur les différents campus et de l'adhésion croissante des membres du personnel aux célébrations eucharistiques et au sacrement de la réconciliation ;

IX. **Se réjouit** de l'organisation réussie de la deuxième édition de la Fête des Récoltes et des résultats obtenus en faveur de l'autonomisation financière de la paroisse ;

X. **Encourage** la mise en œuvre progressive des projets visant l'amélioration des infrastructures pastorales ;

XI. **Encourage** l'équipe pastorale à poursuivre les efforts visant à renforcer l'adhésion des étudiants aux mouvements d'apostolat et aux différentes activités de formation chrétienne ;

XII. **Encourage** la paroisse à consolider les initiatives de pastorale de proximité afin d'accompagner davantage les étudiants dans leur cheminement humain et spirituel ;

XIII. **Encourage** la poursuite des actions destinées à renforcer l'autonomie financière de la paroisse et la culture de la coresponsabilité ecclésiale au sein de la communauté universitaire ;

XIV. **Remercie** Mgr Paul NYAGA, Secrétaire Général émérite de la CENC, pour la célébration de la fête patronale de l'UCAC avec l'administration du Sacrement de la Confirmation aux étudiants de l'UCAC.

XV. **Recommande** au Rectorat d'examiner, dans la mesure des ressources disponibles, les modalités d'un accompagnement budgétaire adapté aux activités de l'aumônerie du personnel.

XVI. **Recommande** la mise en place effective d'un dispositif structuré de relais pastoraux dans les résidences universitaires et les salles de cours afin de renforcer la proximité avec les étudiants ;

XVII. **Recommande** la poursuite de la mise à jour et de la personnalisation du fichier des étudiants en vue d'un accompagnement pastoral plus efficace ;

XVIII. **Recommande** au Rectorat et au Secrétariat Général Administratif, d'examiner dans la mesure des ressources disponibles, les modalités d'un accompagnement budgétaire adapté aux activités de l'aumônerie du personnel.

16. CONCERNANT LA VIE ASSOCIATIVE, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** le Délégué du Recteur en charge de la Vie Associative pour le dynamisme observé dans l'animation de la vie associative au cours de l'année académique 2025-2026 ;

II. **Félicite** l'Association Sportive et les différentes associations pour l'organisation des compétitions ayant contribué à l'épanouissement des étudiants.

III. **Se réjouit** de la mobilisation des étudiants autour des activités culturelles, sportives et associatives ;

IV. **Encourage** les leaders associatifs à promouvoir davantage la discipline, le professionnalisme et le sens des responsabilités ;

V. **Encourage** les associations et clubs à maintenir leur dynamisme au service de la formation intégrale des étudiants.

VI. **Réitère une fois de plus**, au Délégué du Recteur la nécessité de faire régulièrement et à temps un compte-rendu de la gestion des financements qui lui sont alloués ;

VII. **Déplore** les dérives constatées lors de certaines activités associatives et exhorte le Délégué du Recteur à assurer un encadrement de proximité des associations.

VIII. **Recommande** vivement que les leaders associatifs soient élus parmi les étudiants dûment inscrits et **de bonne moralité** ;

IX. **Réitère une fois de plus** que, le mercredi après-midi soit réservé aux activités religieuses, culturelles et sportives dans tous les établissements de l'UCAC ;

X. **Recommande** au Rectorat d'examiner, en lien avec les établissements, les modalités de valorisation de la participation des étudiants aux activités para-académiques ;

XI. **Recommande** vivement que le choix des artistes et la sélection des prestations étudiantes lors des activités culturelles demeurent encadrés par des règles éthiques appropriées ;

XII. **Recommande une fois de plus** qu'un équilibre soit maintenu entre les activités associatives et les ressources financières disponibles ;

XIII. **Recommande** aux facultés de respecter les créneaux réservés aux activités de la vie associative ;

XIV. **Recommande** de renforcer la visibilité des activités sportives et associatives afin de favoriser le développement de partenariats.

17. Concernant le VICE-RECTORAT Chargé du Développement et le SECRETARIAT GENERAL ACADEMIQUE, le Conseil Supérieur :

I. **Félicite** le Vice-Rectorat pour l'obtention en République du Congo de la reconnaissance définitive de l'Accord relatif à l'implantation de l'UCAC ;

II. **Félicite** le Secrétariat Général Académique pour la bonne coordination des services académiques de l'Université et l'accomplissement régulier de ses missions statutaires ;

III. **Félicite** le Secrétariat Général Académique pour le suivi rigoureux des inscriptions et de la scolarité des étudiants dans l'ensemble des établissements de l'UCAC ;

IV. **Félicite** le Laboratoire de Langues pour la qualité de son offre de formation linguistique et pour son engagement en faveur du trilinguisme au sein de l'Université ;

V. **Félicite** le E-Learning pour sa contribution à la transformation numérique de l'Université ;

VI. **Félicite** le E-Learning pour la retransmission de nombreux événements académiques et pour l'accompagnement efficace des enseignements à distance ;

VII. **Se réjouit** des progrès réalisés dans la restructuration administrative et la réorientation stratégique de l'Incubateur by UCAC ;

VIII. **Se réjouit** de l'organisation prochaine d'un colloque international consacré à l'Intelligence Artificielle ;

IX. **Se réjouit** des réflexions engagées par le SOUS en vue du renforcement et de la diversification des mécanismes de bourses au profit des étudiants ;

X. **Se réjouit** de la reprise effective des activités du COMEXA et son accompagnement des établissements dans la révision et l'innovation des programmes de formation ;

XI. **Se réjouit** de la sortie des premières promotions de licenciés de l'UCAC-Moundou et de la prochaine sortie de la première promotion de Masters de l'ISAAC à Bangui ;

XII. **Se réjouit** de la réactivation du partenariat avec Porticus et de la reprise du projet de financement du séminaire panafricain des institutions catholiques d'enseignement supérieur ;

XIII. **Se réjouit** du taux élevé de recouvrement des frais de scolarité enregistré au cours de l'année académique ;

XIV. **Se réjouit** des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la tutelle académique des IPES catholiques ;

XV. **Se réjouit** des démarches engagées par le Laboratoire de Langues en vue du développement de nouveaux partenariats internationaux ;

XVI. **Se réjouit** des partenariats stratégiques développés par le Service Learning pour accroître la visibilité internationale de l'UCAC, avec l'appui de uniservitate ;

XVII. **Encourage** la poursuite des efforts visant une meilleure maîtrise des effectifs des enseignants au sein des différents établissements ;

XVIII. **Encourage** le SOUS à poursuivre les démarches en faveur de la création de bourses d'excellence et de la diversification des sources de financement des bourses ;

XIX. **Encourage** le Vice-Rectorat à poursuivre les initiatives de développement et de structuration des extensions de l'UCAC dans la sous-région ;

XX. **Encourage** la Direction des Projets et du Fundraising à intensifier ses efforts de mobilisation des ressources pour les projets stratégiques de l'Université ;

XXI. **Encourage** la création prochaine du Club d'espagnol, qui contribuera au renforcement du trilinguisme et de l'ouverture culturelle des étudiants ;

XXII. **Encourage** le Learning à étendre les projets de digitalisation à l'ensemble des facultés et instituts de l'UCAC ;

XXIII. **Encourage** la poursuite du développement des formations ouvertes et à distance afin d'accroître le rayonnement académique de l'Université ;

XXIV. **Réitère une fois** de plus, aux enseignants de l'UCAC la nécessité d'apprendre l'Anglais, l'Espagnol et le Français pour s'ouvrir davantage aux autres.

XXV. **Réitère une fois de plus**, au Vice-rectorat et au Secrétariat Général Académique via son Laboratoire de Langues, la nécessité de traduire les documents officiels, les entêtes et les communiqués dans les principales langues de l'UCAC ;

XXVI. **Réitère** au **Vice-Rectorat** et au **Secrétariat Général Académique**, la nécessité de mettre sur le site WEB de l'UCAC, les listes des diplômés de l'UCAC.

XXVII. **Recommande vivement** le Vice-Rectorat de veiller à la protection des personnes vulnérables.

XXVIII. **Recommande vivement** le suivi des Établissements par le Secrétariat Général Académique.

XXIX. **Recommande vivement** au Vice-rectorat d'améliorer les infrastructures et équipements du E-Learning, afin de garantir la qualité des activités numériques et des retransmissions ;

XXX. **Recommande une fois de plus** au Vice-Rectorat d'accélérer la mise en production complète des fonctionnalités restantes du projet V-UCAC, notamment celles relatives à la gestion financière ;

XXXI. **Recommande** de veiller à l'actualisation régulière des programmes de formation conformément aux exigences du marché du travail et aux besoins de développement de la sous-région ;

XXXII. **Recommande** de poursuivre les démarches de reconnaissance institutionnelle des unités universitaires de l'UCAC au Tchad et en République Centrafricaine ;

XXXIII. **Recommande** d'assurer le suivi rigoureux des projets d'infrastructures en cours, particulièrement à Bangui et à Moundou ;

XXXIV. **Recommande** de poursuivre les négociations et initiatives relatives aux projets d'extension de l'UCAC au Gabon et en Guinée Équatoriale.

XXXV. **Recommande** vivement au Secrétariat universitaire d'assurer le tutorat institutionnel des activités menées par la communauté estudiantine Equato-Guinéenne de l'UCAC ;

XXXVI. **Recommande** vivement au Rectorat de continuer à veiller sur la protection des personnes vulnérables ;

XXXVII. **Recommande** au Secrétariat Général Académique, de renforcer les capacités logistiques et techniques du Laboratoire de Langues afin de répondre aux standards internationaux ;

XXXVIII. **Recommande** d'améliorer les infrastructures et équipements du Service E-Learning afin de garantir la qualité des activités numériques et des retransmissions ;

XXXIX. **Recommande** d'accélérer la finalisation administrative du projet LICOFI FOAD et de tous les projets y afférant ;

XL. **Recommande** de consolider les partenariats stratégiques en matière de transformation numérique et de formation en ligne.

18. CONCERNANT LE SECRETARIAT GENERAL ADMINISTRATIF ET LE RECTORAT, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** le Secrétariat Général Administratif pour sa gestion administrative au cours de l'année académique 2025-2026 ;

II. **Félicite** le Rectorat et le Secrétariat Général Administratif pour l'amélioration significative du résultat de l'exercice 2025 ;

III. **Se réjouit** du paiement régulier des échéances de la dette de l'AFD ;

IV. **Exprime sa préoccupation** quant au niveau élevé des créances de scolarité non recouvrées ;

V. **Exprime sa préoccupation** quant à la forte consommation des ressources de l'UCAC au titre des consommations intermédiaires et des charges décaissables ;

VI. **Exprime sa préoccupation** quant aux risques liés aux passifs potentiels et aux contentieux en cours ;

VII. **Encourage** l'administration de l'UCAC, à suivre attentivement le règlement du litige avec Monsieur SIANTOU

VIII. **Réitère** la nécessité d'observer l'unicité de caisse dans l'organisation des divers concours d'entrée au sein des établissements de l'UCAC ;

IX. **Réitère** la mise en place d'un système de gestion des plans de carrière du personnel ;

x. **Recommande** du Secrétariat Général Administratif sur les comptes dormants signalés auprès des établissements financiers ;

xi. **Recommande** au Rectorat et au Secrétariat Général Administratif, d'examiner dans la mesure des ressources disponibles, les modalités d'un accompagnement budgétaire adapté aux activités de l'aumônerie du personnel.

xii. **Recommande** au Rectorat et au Secrétariat Général Administratif, d'apporter des éclaircis sur les prélèvements effectués en 2023, dans le compte de la Formation Continue sans que le Directeur en soit informé ;

xiii. **Recommande** la poursuite des actions visant à améliorer le recouvrement des créances de scolarité ;

xiv. **Recommande** au Secrétaire Général Administratif de rappeler chaque année aux Conférences Épiscopales de l'ACERAC le paiement des cotisations statutaires et aux diocèses le paiement des scolarités de leurs étudiants ;

xv. **Recommande vivement** le Secrétariat Général Administratif à poursuivre les démarches engagées en vue du règlement définitif du différend avec TRACTAFRIC ;

xvi. **Recommande** la poursuite des réflexions visant à maîtriser les charges de fonctionnement et à préserver durablement l'équilibre financier de l'UCAC ;

xvii. **Recommande** au Secrétariat Général Administratif de demeurer attentif aux procédures contentieuses impliquant la FSSG en particulier, et l'UCAC en général.

19. CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONSEIL SUPERIEUR :

i. **Félicite** le Conseil d'Administration pour le suivi des résolutions et recommandations du Conseil Supérieur ;

ii. **Se réjouit** de l'adoption du budget 2026 avant le début de l'exercice fiscal, conformément aux recommandations formulées lors de la session de juin 2025 ;

iii. **Se réjouit** des mesures correctives déjà engagées par le Conseil d'Administration en vue de l'amélioration de la gestion administrative et financière de l'Université ;

iv. **Encourage** le Conseil d'Administration à poursuivre les démarches visant l'intégration des autres démembrements de l'UCAC au sein du Conseil d'Administration ;

v. **Encourage** les Etablissements à renforcer les mécanismes de recouvrement des créances de scolarité ;

vi. **Recommande** la mise en œuvre des mesures visant la diminution du recours aux achats et prestations de services extérieurs ;

VII. **Recommande** la réalisation de l'audit des ressources humaines (enseignants) annoncé par le Conseil d'Administration ;

VIII. **Recommande** au Conseil d'Administration d'établir les ponts entre les conseils ou/et comités de gestion des démembrements de l'UCAC.

20. CONCERNANT LE RECTORAT, LE CONSEIL SUPERIEUR :

I. **Félicite** chaleureusement l'équipe Rectorale pour la brillante organisation de la visite historique du Saint Père, le Pape Léon XIV à l'UCAC, campus de Nkolbisson. Un événement qui honore l'Eglise famille de Dieu en Afrique Centrale ;

II. **Félicite** l'équipe rectorale pour le bon déroulement des activités administratives et académiques pendant l'année académique 2025-2026 ;

III. **Félicite** le Rectorat pour les efforts déployés dans la restauration progressive d'un climat de paix sociale et de sérénité au sein de l'Université ;

IV. **Félicite** le Rectorat pour les progrès accomplis dans l'assainissement de la dette institutionnelle et le respect des échéances financières ;

V. **Félicite** le Rectorat pour le renforcement du rayonnement international de l'UCAC à travers le développement des partenariats et l'organisation de manifestations scientifiques de haut niveau ;

VI. **Se réjouit** du bon dénouement du contentieux fiscal relatif aux sommes réclamées par la Direction Générale des Impôts ;

VII. **Se réjouit** de l'affiliation de plusieurs grands séminaires de l'ACERAC à la Faculté de Théologie ;

VIII. **Se réjouit** de la création de la Maison de la Confiance pour la Paix ;

IX. **Se réjouit** de l'issue favorable du contentieux fiscal et exhorte les services concernés à renforcer la conservation des pièces justificatives comptables. ;

X. **Encourage** le Rectorat à poursuivre les efforts visant l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel ;

XI. **Encourage** le Rectorat à poursuivre les efforts engagés pour le redressement des Presses de l'UCAC (PUCAC) ;

XII. **Encourage** le Rectorat à poursuivre avec diligence le suivi des dossiers contentieux afin de préserver les intérêts de l'Université ;

XIII. **Encourage** le Rectorat à poursuivre les efforts de revalorisation du label UCAC et de renforcement de l'assurance qualité ;

XIV. **Encourage** le Rectorat à intensifier les actions de mobilisation des ressources et de recherche de financements externes ;

XV. **Encourage** le Rectorat à poursuivre la mise en œuvre du projet V-UCAC en vue de la digitalisation complète des procédures académiques et administratives ;

XVI. **Réitère** au Rectorat la nécessité d'examiner les conditions de nomination d'un Directeur-Adjoint chargé des affaires académiques conformément aux Statuts de l'ISAAC.

XVII. **Instruit** le Rectorat de procéder à une analyse du climat de collaboration entre le Directeur de l'ESS et celui de Moundou, et de résoudre les dysfonctionnements relevés.

XVIII. **Recommande** au Rectorat de poursuivre les actions visant la consolidation des effectifs étudiants ;

XIX. **Recommande** au Rectorat d'accélérer les démarches nécessaires à l'achèvement du projet de Faculté de Médecine et du CHU.

XX. **Recommande vivement** au Rectorat de veiller à la protection des personnes vulnérables.

XXI. **Recommande vivement** aux équipes dirigeantes (Rectorat), de renforcer progressivement les ressources humaines permanentes à l'ESS TCHAD afin de réduire la forte dépendance aux enseignants vacataires ;

XXII. **Recommande** au Rectorat d'accélérer le renforcement des infrastructures pédagogiques et logistiques des Instituts de Moundou, notamment par l'acquisition d'équipements didactiques et de moyens de transport adaptés aux activités de terrain ;

XXIII. **Recommande vivement** le renforcement de la ressource humaine, avec des docteurs ou autres Masters, qui soient impliqués dans la gestion académique et administrative de l'ESS Tchad.

XXIV. **Recommande vivement** au Rectorat, l'ouverture d'un compte de ESS-Tchad à Moundou, avec signature de la Directrice de l'ESS, du Directeur de UCAC-Moundou, et de l'Evêque de Moundou ou son Econome, afin de pallier à beaucoup de problèmes administratifs et financiers.

XXV. **Recommande** au Rectorat la mise en place des procédures permettant au Directeur de l'UCAC Moundou de jouer un rôle de superviseur et d'arbitre sur les questions d'ordre académiques, et surtout de répondre à certaines questions qui se posent *in loco* ;

XXVI. **Recommande** au Recteur d'animer une communication intensifiée à mi-parcours avec les membres du Conseil Supérieur ;

XXVII. **Recommande** à l'équipe rectorale de mettre à la disposition de tous les établissements un règlement intérieur du fonctionnement de l'aumônerie, et la mission pastorale de l'aumônerie./-

Fait à Yaoundé, le 19 juin 2026

†Mgr Jean MBARGA :

†Mgr Jean Vincent ONDO EYENE :

† Mgr Juan DOMINGO BEKA ESONO AYANG :

†Mgr Daniel MIZONZO :

† Mgr Joachim KOURALEYO TAROUNGA :

† Mgr Damase ZINGA ATANGANA :